

rique, une somme de 500 francs pour le prix à décerner à la suite d'un concours ouvert pour la description archéologique et le projet de restauration du domaine du Sauchoy, situé à Ribécourt, et qui est sa propriété.

Un seul mémoire présenté alors fut considéré comme ne remplissant pas les conditions voulues pour remporter le prix, malgré les additions qui y furent faites postérieurement. Depuis, le concours étant resté ouvert, un nouveau travail, contenant quatre cadres, renfermant les vues et plans, ainsi qu'un projet de restauration et accompagné d'un mémoire descriptif, a été envoyé avec l'épigraphe *Amen*. Cet ensemble a été examiné par le bureau et par une commission dont l'avis est de proposer à la Société, juge de la question, de décerner le prix à l'auteur du mémoire.

La Société ayant ratifié cette proposition, l'enveloppe renfermant le nom de l'auteur est ouverte et le bulletin porte le nom de M. Albert Polart, dessinateur à Compiègne, ancien élève de M. Bernard, architecte. En conséquence, M. Polart est déclaré lauréat du concours de M. le duc de Narbonne.

Le bureau, ayant été saisi d'une proposition émanée de MM. Benaut, Bazin, Méresse, Garand, Cauchemé, le vicomte du Puget et Garraud, dont l'objet est de rappeler le souvenir de divers personnages historiques locaux, a examiné cette proposition et chargé de M. de Marsy, de présenter un rapport et de faire connaître ses conclusions.

1° Plaque murale à placer à la mémoire des héroïnes du siège de Compiègne de 1424.

Quelque glorieux que soit le rôle joué par les femmes de Compiègne dans leur démarche auprès du duc de Bedford, afin d'épargner aux habitants les rigueurs dont ils étaient menacés de la part du général anglais, cet acte ne peut être détaché de l'ensemble des faits qui ont caractérisé le courage et le dévouement des habitants

de Compiègne lors des différents sièges que la ville eut à subir dans le premier tiers du xv^e siècle, et sa glorification doit être réservée pour le moment où, soit par un ensemble de peintures murales, soit par une suite d'inscriptions, les actes mémorables de l'histoire de Compiègne seront rappelés sur les murs d'une des salles de l'Hôtel de Ville, comme il en a déjà été question.

2° Plaque à la mémoire d'Hersan.

Il appartient en effet à la Société de rappeler, par une inscription murale, le souvenir de l'éminent professeur qui fut le fondateur de l'école des garçons de la paroisse Saint-Antoine, et cette plaque doit être placée sur la maison où est né Hersan, et qui est affectée à cette école. Mais comme il est question de la reconstruction de l'école Hersan, le Bureau croit qu'il y a lieu d'ajourner jusqu'à ce moment cette manifestation et, avant tout, d'examiner si cette plaque destinée à être lue par tous, doit être placée à l'entrée de l'école sur la rue de Paris, ou sur le mur de la rue Pasteur, endroit peu fréquenté, mais près duquel fut enterré Hersan.

Le Bureau est d'avis que la Société prenne à sa charge l'érection de cette plaque.

3° Plaque à la mémoire du major Otenin, sur la maison où il est mort en 1814.

En présence du projet formé actuellement d'ériger à Otenin une statue, le Bureau croit qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de faire des démarches pour faire mettre cette plaque.

4° Attribution du nom de Jean Loutrel, donateur de deux maisons ayant servi d'Hôtel-de-Ville du XIV^e à la fin du XV^e siècle, à une des rues qui avoisinent l'Hôtel-de-Ville.

Le bureau adopte la proposition et offre de faire une démarche auprès de l'administration municipale, afin que le nom de Jean Loutrel soit donné à une des rues qui touchent aux bâtiments actuels de l'Hôtel-de-Ville.

5° Plaque en l'honneur du Grand Ferré sur le mur extérieur de l'église de Rivecourt, dont le